



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Association Jaymaert - Gaspard, Rue Jules Masy 12, 4253 Darion
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue Jules Masy 12**

cadastré **4 division, Section A, 324d**

Le projet consiste en **la construction d'un hangar agricole pour stockage de grain**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 16/01/2017 jusqu'au 31/01/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **31/01/2017** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés et le samedi 21/01/2017 de 8h00 à 10h00.

GEER, le 10/01/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET